



DECISION ADMINISTRATIVE

N°85/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Avenant n°1 au marché de réfection des installations CFO/Cfa de l'Hôtel de Ville de Vif

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1, R,2123-1 et suivants ;

Vu la décision administrative n°27 en date du 12 février 2024 par laquelle le Maire décidait de conclure le marché et de signer l'acte d'engagement pour la mission de réfection des installations CFO/Cfa de l'Hôtel de Ville de Vif ;

Considérant que les prestations du marché initial ont évolué ;

**Le Maire
DÉCIDE**

De conclure, avec l'entreprise SEELIUM, demeurant 11, Rue René CAMPHIN, 38600 Fontaine, un avenant n°1 au marché de réfection des installations CFO/Cfa de l'Hôtel de Ville de Vif.

Cet avenant a pour objet d'intégrer au marché les prestations suivantes :

- mise en place d'équipements électriques compatibles avec le passage du TGBT d'un tarif bleu à un tarif jaune rendu nécessaire par le rassemblement des différents comptages existant dans le bâtiment ;
- anticipation de la puissance supplémentaire nécessaire à l'installation de nouveaux équipements dans le cadre des travaux sur le bâtiment ;
- alimentation du tarif bleu perception depuis la platine de comptage ENEDIS ;
- modification d'équipements SSI suite aux préconisations du contrôleur technique.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 5 196,85 € HT soit une augmentation de 8,12 % du marché de base d'un montant de 64 000,00 €HT.

De signer l'avenant n°1 annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 05 JUN 2024
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,



Guy GENET